

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire
du 30 mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 30 mars à 18 heures, se sont réunis en séance publique, salle Jean VILAR, boulevard Héloïse à Argenteuil, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 20 mars 2017, conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : 48

Monsieur BENEDIC Fabien, Monsieur CAMILLERI Mickaël, Monsieur CLAVEL Benoît, Madame COLIN Chantal, Monsieur DOUCET Philippe, Madame KARCHER Renée, Madame LE NAGARD Marie-France, Monsieur METEZEAU Philippe, Monsieur MOTHRON Georges, Monsieur PERICAT Xavier, Madame RAIB Naïma, Monsieur SAVRY Gilles, Madame VUILLEMIN Anne-Sophie, Monsieur AESCHLIMANN Manuel, Madame AESCHLIMANN Marie-Dominique, Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Monsieur DE PINS Antoine, Monsieur FANIER Basile, Madame FISCHER Josiane, Monsieur JEHANIN Romain, Monsieur LAM Thomas, Monsieur MANCIPOZ André, Madame MEYNARD Sylvie, Madame JAUFFRET Anne-Christine, Monsieur REVILLON Yves, Monsieur VINCENT Henri, Monsieur COCHEPAIN Stéphane, Madame DELACROIX Agnès, Madame HADRI Nadoi, Madame LAUER Evelyne, Monsieur MERCIER Luc, Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur BOUCHOUICHA Yahia, Madame BOURDU Anne, Madame COBLENTZ Caroline, Madame DELATTRE Amélie, Madame GOUETA Nicole, Monsieur MOME Michel, Monsieur PERROTEL Sébastien, Monsieur BOULORD Grégory, Monsieur HOURSON Marc, Monsieur LECLERC Patrice, Madame MOUADDINE Nadia, Madame PEREZ Anne-Laure, Monsieur BOULANGER Alain-Bernard, Madame LORIAUX Christine, Monsieur MAAZOUZI Mohamed, Monsieur PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNÉS: 25

Madame AMARIR Fatima représentée par Madame LE NAGARD Marie-France,
Madame ANZAGH Sémia représentée par Monsieur CLAVEL Benoît,
Madame BACHA Fatiha représentée par Monsieur CAMILLERI Mickaël,
Madame CHARAIX Céline représentée par Monsieur MAAZOUZI Mohamed,
Monsieur DEBEAUD Franck représenté par Monsieur PERICAT Xavier,

Madame MERGY Aurélie représentée par Monsieur SAVRY Gilles,
Madame CAZABAN Julie représentée par Madame AESCHLIMANN Marie-Dominique,
Monsieur JUSTICE Éric représenté par Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita,
Monsieur MARE Guillaume représenté par Monsieur LAM Thomas,
Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire représentée par Madame FISCHER Josiane,
Madame MERIC Delphine représentée par Madame KARCHER Renée,
Madame PARRENIN Lara représentée par Monsieur DE PINS Antoine,
Monsieur BOULDOIRES Benoît représenté par Monsieur VINCENT Henri,
Madame MARIAUD Sylvie représentée par Madame JAUFFRET Anne-Christine,
Monsieur ALLAMELLOU Manuel représenté par Monsieur BENEDIC Fabien,
Monsieur GARNIER Jean-Pierre représenté par Madame DELACROIX Agnès,
Madame LE MOAL Alice représentée par Monsieur COCHEPAIN Stéphane,
Monsieur PINARD Patrice représenté par Monsieur MUZEAU Rémi,
Monsieur BACHELAY Alexis représenté par Monsieur DOUCET Philippe,
Monsieur BOLUFER Jean Paul représenté par Madame GOUETA Nicole,
Monsieur PIQUE Yves représenté par Madame DELATTRE Amélie,
Madame SOW Fatoumata représentée par Monsieur JEHANIN Romain,
Monsieur ABSSI Chaouki représenté par Monsieur LECLERC Patrice,
Madame LENOIR Laurence représentée par Madame COLIN Chantal,
Madame TOUMI Délia représentée par Madame PEREZ Anne-Laure.

ABSENTS : 7

Monsieur EL HADDAD Khaled, Madame IDRI-BAYOL Samia, Monsieur CHAKER Rachid,
Madame FRONTIGNY Nadia, Madame LEGHMARA Leila, Monsieur METIAS Samuel,
Madame VALLEE Marie-Lise.

-oOo-

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER,
Président.

Monsieur Mohamed MAAZOUZI est désigné comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 28 février 2017 est approuvé à
l'unanimité.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

2017/S03/001 : Conseil de Territoire du 22 juin 2017 – Modification du lieu de la tenue de la séance.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1: DECIDE que le Conseil de Territoire du jeudi 22 juin 2017 se tiendra à Colombes (92700), Espace Colbert, 231, rue Jules FERRY.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes :

Pour : 73 Contre : 0 Abstentions : 0

Ne participe pas au vote : 0

0 0
0

2017/S03/002 : Communication du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
PREND ACTE :**

de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017.

Annexe : Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes – Exercice 2016-

0 0
0

2017/S03/003 : Vote du taux territorial de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.).

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1 : DÉCIDE d'adopter un taux de 25.84 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes :

Pour : 63 Contre : 0 Abstentions : 10
Ne participe pas au vote : 0

0 0
0

2017/S03/004 : Vote du budget primitif principal de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1 : DÉCIDE d'adopter le budget primitif de l'EPT pour l'année 2017 dont la balance générale s'établit à 101.776.802 euros en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
011	Charges à caractère général	27.876.358 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.940.228 €
014	Atténuation de produits	60.806.446 €
65	Autres charges de gestion courante	7.968.508 €
67	Charges exceptionnelles	1.000 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.000 €
022	Dépenses imprévues	696.538 €
023	Virement à la section d'investissement	713.433 €
Total		101.003.511 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
70	Produit des services	450.000 €
73	Impôts et taxes	69.244.543 €
74	Dotations, subventions et participations	31.308.968 €
Total		101.003.511 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
20	Immobilisations incorporelles	33.802 €
21	Immobilisations corporelles	739.489 €
Total		773.291 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	58.858 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	713.433 €
Total		773.291 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : document budgétaire

Résultat des votes :

Pour : 63 Contre : 10 Abstentions : 0

Ne participe pas au vote : 0

0 0
0

2017/S03/005 : Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2017.

Entendu l'exposé de **Monsieur MUZEAU** ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1: DÉCIDE d'adopter le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2017 dont la balance générale s'établit à 17.339.198 euros en recettes et en dépenses. Le budget primitif du service annexe de l'assainissement est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
011	Charges à caractère général	3.113.866 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	742.120 €
66	Charges financières	597.001 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1.363.466 €
023	Virement à la section d'investissement	3.292.531 €
Total		9.108.984 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	342.378 €
74	Subventions d'exploitation	8.640.183 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126.423 €
Total		9.108.984 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
16	Emprunt et dettes assimilées	1.558.457 €
20	Immobilisations incorporelles	345.000 €
21	Immobilisation corporelles	2.325.000 €
23	Immobilisations en cours	3.875.334 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 423 €
Total		8.230.214 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	379.915 €
13	Subventions d'investissement	712.160 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2.482.142 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1.363.466 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3.292.531 €
Total		8.230.214 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : document budgétaire

Résultat des votes :

Pour : 63 Contre : 0 Abstentions : 10

Ne participe pas au vote : 0

0 0

0

2017/S03/006 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Villa Simone Bigot à Clichy-la-Garenne.

Entendu l'exposé de Monsieur Manuel AESCHLIMANN ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1^{er} : DÉCIDE de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Villa Simone Bigot,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la future convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Article 3 : DÉCIDE de ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention accordée,

Article 4 : DÉCIDE que les travaux seront réalisés sous charte qualité de l'AESN,

Article 5 : DÉCIDE que la dépense résultant de cette opération sera payée par imputation sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours et suivants, chapitre 21.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Résultat des votes :

Pour : 73 Contre : 0 Abstentions : 0

Ne participe pas au vote : 0

0 0

0

2017/S03/007 : Approbation du règlement externe de collectes sur le territoire d'Argenteuil.

Entendu l'exposé de Monsieur Manuel AESCHLIMANN ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1 : Approuve le projet de règlement externe de collecte du syndicat AZUR,

Article 2 : Dit que le règlement externe de collecte sera annexé à cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de

l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Projet de règlement externe de collecte du syndicat AZUR.

Résultat des votes :

Pour : 73 Contre : 0 Abstentions : 0
Ne participe pas au vote : 0

0 0
0

2017/S03/008 : Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité à l'EPFIF sur le territoire d'Argenteuil en application de l'article L. 213-3 du Code de l'Urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
DELIBERE**

Article 1 : ABROGE la délibération n° n°2017/S02/013 du Conseil de territoire du 28 février 2017.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes :

Pour : 63 Contre : 8 Abstentions : 0
Ne participe pas au vote : 10

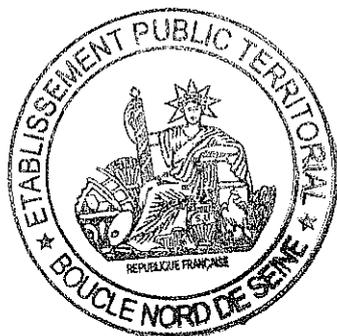
0 0
0

Questions diverses :

Pas de questions diverses,

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 18 heures 58.



Le Président du Territoire
Boucle Nord de Seine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain-Bernard Boulangier'.

Alain-Bernard BOULANGER
Officier de la Légion d'honneur